

Question de M. André Frédéric à la vicepremière ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "le recrutement du personnel dans les centres de secours 112"

André Frédéric (PS): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai appris récemment que le SPF souhaitait embaucher, via le Selor, des chefs d'équipe et des experts de niveau B pour les centres de secours 112. Ces fonctions étaient jusque-là remplies par des personnes référentes, nommées par les communes en 2012 lors de la fédéralisation du personnel des centres de secours 112. Ces agents assumaient et assument toujours ces missions sans bénéficier d'une quelconque valorisation salariale.

Tous les centres de secours 112 belges sont concernés. J'ai lu dans un article de presse du 17 février que le centre de Namur a réagi et vous a adressé un appel désespéré soutenu par le bourgmestre de Namur, ce qui n'est pas rien. Je me suis rendu personnellement dans le centre 112 de Liège où une dizaine d'agents sont concernés, dont deux chefs d'équipe germanophones.

Madame la ministre, faut-il considérer que les recrutements prévus se feront via un concours externe exclusivement? La procédure mise en place donnera-t-elle la priorité aux agents actuellement en poste?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, cher collègue, nous avons déjà finalisé la procédure de fédéralisation des préposés qui le souhaitaient. Ceux qui ne sont pas fédéralisés ne l'ont pas souhaité – il n'y en a pas beaucoup. Je tiens à le préciser: tout le monde avait la possibilité de devenir un préposé fédéral au niveau des centres 112.

Après concertation avec les organisations syndicales, je peux vous confirmer qu'avant l'été, la procédure de promotion vers le niveau B pour la sélection de chefs d'équipe et d'experts dans les centres d'appels urgents 100 et 112 sera lancée via le Selor. C'est en soi une bonne nouvelle. Une expérience professionnelle probante sera prise en compte et des connaissances techniques spécifiques seront mentionnées dans le profil de fonction et testées lors de cette procédure.

Au total, il y a plus de cent places vacantes pour les membres du personnel qui réussiront cet examen: quatre chefs d'équipe par centre de secours (CS), quatre chefs d'équipe par centre d'information et de communication (CIC), trois experts par CS 100-112 et un expert par CIC 101. Il y a une phase transitoire. Mon administration, avec les organisations syndicales, a élaboré un compromis qui répond aux besoins opérationnels actuels des centres d'appels urgents. Cette proposition consiste en la possibilité, pendant la

phase transitoire, de remplir des fonctions supplémentaires de chef d'équipe.

Au sein des CS 100-112, on comptera tout au plus deux chefs d'équipe supplémentaires – à l'exception des centres de Namur et de Mons, qui peuvent en désigner quatre au maximum. Pour les CIC 101, il s'agit d'un chef d'équipe en plus pour un cadre opérationnel de plus de quarante *call takers* et d'un maximum de deux chefs d'équipe pour un cadre de plus de cinquante personnes. Ils seront valorisés au moyen d'une prime de dirigeant.

Je précise que cette proposition ne s'applique pas au personnel détaché des services d'incendie au sein des CS 100-112, qui sont actuellement chefs d'équipe. En effet, nous ne pouvons juridiquement pas accorder de prime à du personnel communal. C'est la raison pour laquelle je disais en commençant qu'il était possible d'opter pour la fonction publique fédérale ou bien de rester dans les services communaux. Les primes que nous versons sont donc octroyées au personnel fédéral. Cela ne signifie cependant pas que les pompiers détachés qui exercent actuellement la fonction de chef d'équipe ou d'expert ne pourront plus la remplir. S'ils le souhaitent, et dans la mesure où le chef fonctionnel donne son accord, ils peuvent rester en fonction.

En résumé, cette mesure consiste à accorder des primes aux détenteurs d'un statut bien précis.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse. Le problème fondamental n'est pas celui des primes, mais plutôt celui de l'acquisition des compétences.

Joëlle Milquet, ministre: Cela a été négocié avec les syndicats.

André Frédéric (PS): Je n'en doute pas, mais peut-être que l'information passe mal sur le terrain. En tout cas, on dénote une inquiétude dans le chef de certaines personnes qui se sont investies – j'ai attiré l'attention sur la province de Liège et la nécessité d'être capable d'accueillir aussi en allemand la communauté germanophone – inquiétude de voir perdre cette expérience en raison d'un examen du Selor et de voir d'autres personnes, munies de fraîches compétences, prendre leur place. Ce n'était même pas un problème de traitement mais d'efficacité!

Joëlle Milquet, ministre: Lorsque je disais que nous avons travaillé avec les syndicats pour examiner les compétences et les profils nécessaires, c'est précisément pour éviter la situation que vous évoquez.

André Frédéric (PS): Je vous remercie.